

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNE DE MONTBERT – GAEC DE LA GAVELLE**

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/221 en date du 26 juillet 2018, une enquête publique est ouverte à la mairie de Montbert, pendant une période de 31 jours du lundi 27 août 2018 à 9h au mercredi 26 septembre 2018 à 17h, portant sur la demande présentée par le GAEC DE LA GRAVELLE en vue d'exploiter un élevage avicole sur le site de « La Grande Lande » à Montbert.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2111-1 et 3660-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur René PRAT, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Montbert, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— Lundi 27 août 2018	de 09H00 à 12H00
— mercredi 5 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
— samedi 15 septembre 2018	de 09H00 à 12H00
— mardi 18 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
— mercredi 26 septembre 2018	de 14H00 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et déposé en mairie de Montbert où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Montbert (Mairie de Montbert, Rue de la Mairie, 44140 Montbert ) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete.gaecdelagravelle@gmail.com](mailto:enquete.gaecdelagravelle@gmail.com). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Montbert pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du GAEC DE LA GRAVELLE « La Grande Lande » à Montbert.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.